



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 13 janvier 2026**  
**PROCES VERBAL**

**APPEL**

L'an deux mille vingt six et le 13 janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie de Saint Cyr la Roche, sous la présidence de Madame Nelly DUFFAUT, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 06 janvier 2026

**Présents** : DUFFAUT Nelly, FERNANDEZ Magali, COLIN Laurent, LATOUR Marguerite, CHAUPRADE Olivier, COURTES Christelle, COUDERC Jacques, NOAILLE Jean Marc, MULLIEZ Agnès, LE GUILLOU Maud, MAURY Christophe,

**Procurations** : PERSEC Alain/ MAURY Christophe

**Absents excusés** : PERSEC Alain

**Absents** : FERAL Baptiste, HENOCQ David

**Secrétaire de séance** : Christophe MAURY,

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** approuve le compte rendu de la séance du 08 décembre 2025.

**DÉLIBÉRATIONS**

**01 - Portant sur la participation de la commune de Saint Cyr la Roche aux frais du RPI de janvier à Juillet 2025**

Le CM approuve le règlement d'une somme de **3 153,18 €** à Vars-sur-Roseix au titre des frais scolaires du RPI (janvier-juillet 2025), après régularisation d'un trop-perçu de 100 € (exercice 2024). Décision unanime

**02 - portant sur la validation du choix du bureau d'étude pour l'aménagement du bourg**

Le conseil municipal de Saint-Cyr-la-Roche a approuvé à l'unanimité moins une abstention la désignation du groupement SALTUS pour la maîtrise d'œuvre des aménagements de la Place des Ormeaux et du parking attenant (montant : 24 000 € HT). Cette décision, issue d'une procédure adaptée (art. L. 2123-1 CCP), s'inscrit dans le projet communal de qualité urbaine et mobilité. Les études démarreront dès la

signature du marché, sous pilotage de Corrèze Ingénierie, dans la limite des crédits budgétaires 2026.

### 03 - Participation de la commune au voyage à L'Ile d'Oléron pour les élèves de Saint Cyr la Roche

Le conseil municipal de **Saint-Cyr-la-Roche** a discuté et approuvé la proposition relative à **la participation financière de la commune au séjour pédagogique de découverte du milieu marin et d'initiation au char à voile** organisé par le RPI Saint-Cyr-la-Roche/Vars-sur-Roseix. Cette décision vise à **soutenir l'accès à une activité éducative et sportive pour les 3 élèves résidant sur la commune**, et sa mise en œuvre interviendra **dès 2026**, via une dépense de **426,00 € imputée au budget des actions éducatives et périscolaires**, sous réserve des crédits disponibles.

Contre 0 – abstention 0

### 07 - Questions diverses

PAH : La commune de Salagnac, labellisée Pays d'art et d'histoire, accueille prochainement la manifestation culturelle "Les Allumés". Dans ce cadre, le syndicat intercommunal sollicite les habitants et partenaires locaux pour une collecte de matériel, **indispensable** à l'organisation de cet événement. Toute contribution est la bienvenue .

Rappel des offres de mobilité adaptées aux besoins des habitants de Saint-Cyr-la-Roche :

Ces informations sont consultables directement sur le site internet de la commune, dans la rubrique « Services », sous-onglet « Mobilité ».

Le 23 octobre, Monsieur le Préfet a acté l'intégration de la commune de Saint-Cyr-la-Roche au dispositif « Village d'avenir ».

Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'une démarche portée par l'État, destinée à soutenir les communes rurales dans la réalisation de projets **déterminants** pour leur développement et leur attractivité. Elle vise ainsi à renforcer la vitalité économique, sociale et culturelle du territoire.

L'horloge astronomique de l'éclairage public du Mas est à vérifier et peut être à changer.

Modification de la convention de location de la salle des fêtes : les braseros et barbecues ne sont autorisés que s'ils sont installés uniquement à 3m à l'arrière du bâtiment (côté cuisine).

La séance est levée à 22h00

Prochain conseil : lundi 2 février à 20h30

Signature Mairie, M. Nelly DUFFAUT



Signature Christophe MAURY.